

GODBOUT, Arthur, *L'origine des Ecoles françaises dans l'Ontario*. Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1972. Appendices, bibliographie, index, xvi-184 p.

Louis-Philippe Audet

Volume 26, numéro 4, mars 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303215ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303215ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Audet, L.-P. (1973). Compte rendu de [GODBOUT, Arthur, *L'origine des Ecoles françaises dans l'Ontario*. Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1972. Appendices, bibliographie, index, xvi-184 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26(4), 588–590. <https://doi.org/10.7202/303215ar>

GODBOUT, Arthur, *L'origine des Ecoles françaises dans l'Ontario*. Les Editions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1972. Appendices, bibliographie, index, xvi-184 p.

M. Arthur Godbout, professeur à la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, a publié, à la fin de 1972, une étude historique intitulée *L'origine des Ecoles françaises dans l'Ontario*. Fruit de longues années de recherches, cet ouvrage rendra d'incontestables services à tous ceux-là qui croient encore à la valeur formatrice de l'Histoire et aux leçons de sagesse que le passé peut nous donner.

L'Auteur nous avertit, dans l'Introduction, qu'il bornera son étude aux cinquante premières années du Haut-Canada, soit de 1791 à 1841: toutefois, il sent le besoin, dans la conclusion, de s'excuser des longs détours qu'il a dû faire souvent pour parler avec insistance de tous ces événements malheureux qui ont marqué le XX^e siècle dans l'histoire de l'enseignement en Ontario. Le lecteur qui s'attend à trouver dans cet ouvrage l'histoire des premières écoles françaises de l'Ontario sera déçu peut-être des nombreuses digressions que se permet l'auteur qui répondra sans doute "que les faits les plus marquants des cinquante dernières années doivent être rattachés à cette histoire lointaine marquée par la présence de l'école française". Les décisions du Parlement de Toronto, en 1968, d'autoriser l'enseignement de toutes les matières en français, au degré secondaire, et dans toutes les classes et écoles de langue française, s'appuient donc sur des *précédents* très sérieux.

Le professeur Godbout nous rappelle, avec preuves à l'appui, la présence française, en 1760, sur les deux rives de la rivière Détroit et à Kingston. Les nouveaux maîtres du Canada se montrent sympathiques envers les Canadiens français: à la demande de Londres "on devra res-

pecter les préjugés et habitudes des habitants français qui forment une si forte proportion de la population” et l'Assemblée législative de 1791 décidera de traduire en français, au profit des habitants français *présents et futurs*, toutes les lois adoptées par la Législature. Mêmes sentiments au Conseil législatif du Haut-Canada où l'on a nommé Jacques Dupéron Baby. Cette politique conciliante aura les plus heureux effets: lors de la signature du traité de Jay en 1794, nombre de Canadiens français établis au Détroit préféreront quitter cette région devenue américaine et gagner le Canada; à l'occasion de la guerre de 1812-1814, même loyauté à la Couronne britannique.

L'auteur se plaint, non sans raison, que la plupart des historiens anglophones ignorent ou feignent d'ignorer l'existence d'écoles françaises dans cette région dès le XVII^e siècle. Dans les listes qu'on donne des premières écoles du Haut-Canada, on chercherait en vain la mention de cette “*école mère*” française des écoles d'Ontario, établie à Fort Frontenac (Kingston) en 1678 par Cavelier de la Salle, non plus que de cette école paroissiale française établie à Sandwich (Windsor) en 1786. Ces fondations n'ont pas de quoi surprendre, car les familles canadiennes jalonnaient tout le Saint-Laurent supérieur et les Grands Lacs, y compris l'emplacement de la ville de Toronto, avant que n'arrivent les premières familles anglaises et les Loyalistes. Bien plus, à partir de 1791, les écoles françaises apparaissent dans le Haut-Canada: toutes sont subventionnées par l'autorité officielle sans qu'on se demande même si l'anglais doit s'y enseigner. De 1791 à 1841, la question des langues d'enseignement n'est même pas soulevée pour les écoles du Haut-Canada. Le grand problème, à cette époque, comme au Bas-Canada, c'est le recrutement de maîtres compétents.

En 1799, afin d'éliminer les maîtres américains (soupçonnés d'être républicains) et leurs manuels “tendancieux”, le gouvernement rendra obligatoire le permis d'enseigner. L'année 1807 fut marquée par l'adoption de la loi des écoles publiques de district, loi impopulaire ne favorisant que la classe privilégiée. Nouvelle loi en 1816, loi des écoles communes: les agglomérations françaises se préoccupent assez peu, semble-t-il, de cette législation, les curés de chaque paroisse à majorité francophone s'occupant eux-mêmes de fonder des écoles pour la jeunesse.

L'Auteur replace donc *l'école française* dans le contexte scolaire du Haut-Canada: nous aurions souhaité cependant une description plus élaborée des structures, de l'organisation scolaire, des initiatives gouvernementales ou locales. Qui était alors responsable de l'éducation dans le Haut-Canada? Quels furent les résultats des lois scolaires de 1807 et de 1816? Quel fut le rôle du gouvernement dans la conduite des écoles? Quelle place précise occupaient les écoles françaises? Quelle aide reçurent-elles de l'Etat? Une telle description aurait été sans doute plus utile que certaines considérations — fort intéressantes par ailleurs — sur les manuels, sur le Règlement XVII, sur la situation des écoles franco-ontariennes depuis 1912.

Au chapitre VI, le professeur Godbout écrit, en parlant des Franco-Ontariens: “Ainsi, n'auront-ils jamais été soumis à une législation vexatoire

du genre de la fameuse *Institution Royale*, par laquelle on espérait angliciser et protestantiser, à petite dose, la majorité française de la vieille province." Plus loin (p. 97), l'Auteur parle de *nihil obstat* de l'Institution Royale pour les livres. Enfin, (p. 161) il cite le jugement du P. Louis LeJeune sur l'Institution Royale. Je regrette beaucoup de devoir m'inscrire en faux contre ces trois affirmations qui ne sont pas conformes à la vérité. Ce n'est pas le lieu d'entreprendre une polémique avec l'Auteur: je lui suggère simplement de lire les deux volumes que j'ai consacrés en 1952 à l'Institution Royale (L.-P. Audet, *Le système scolaire de la province de Québec*, v. III et v. IV, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1952, 323 p. et 416 p.) ou encore le résumé qui en a paru dans ma dernière publication, *Histoire de l'Enseignement au Québec*, v. I: 343-356 (Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971). Il y verra que la loi de 1801 n'était aucunement vexatoire pour les Canadiens, que le bureau de l'Institution Royale n'avait pas à approuver les manuels scolaires par son *nihil obstat* et que le jugement du P. LeJeune date de 1931, qu'il n'est pas la conclusion de recherches très élaborées, mais la répétition de ce que d'autres auteurs guère mieux informés avaient écrit avant lui.

Sans vouloir minimiser les mérites de M. Godbout, je me permets de relever comme une lacune le fait que plusieurs personnages mentionnés dans cette étude n'ont pas de *prénom*; ainsi l'abbé Dufaux, Mgr Hubert, le major Rogers, Rocheblave, le P. Potier, le P. Point, l'abbé Marchand, Mgr Guigues, etc. En second lieu, l'Auteur abuse parfois des clichés ou expressions qui, même si elles sont françaises, ne s'emploient que dans la conversation familière et non dans une dissertation savante; voici quelques exemples: *ménager la chèvre et le chou*, *réparer les plats cassés*, *P. J. Robinson ne mâche pas la même chose*, *l'Etat n'en pouvait mais*, *moult lunes*, *moult gens*, *et patati et patata*, *à la queue leu leu*, *voilà un fait difficile à digérer*. Enfin, on peut discuter du bien fondé de certaines métaphores un peu forcées: "des événements allaient *obnubiler* le sort d'une génération"; "cette subvention *crystallisait* la reconnaissance du droit de cité des écoles françaises"; ni leurs colères, ni leurs menaces *n'ébrèchèrent* la force du précédent, etc."

En conclusion, ouvrage très bien présenté, de lecture agréable grâce à une langue souvent savoureuse. A signaler également seize photocopies de plans, lettres, documents et rapports divers qui ajoutent à l'ouvrage une valeur et un intérêt remarquables, une abondante et très riche bibliographie commentée et un index onomastique, outil très précieux dans une publication de cette qualité. Enfin, une préface fort sympathique de Roger Duhamel sert d'introduction à cette étude dont on ne saurait trop recommander la lecture à tous ceux qu'intéresse la survivance du fait français au Canada.

Sillery, Québec

LOUIS-PHILIPPE AUDET